

REPUBLIQUE FRANÇAISE

<b>Numéro SIRET</b> <b>92097939000019</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> <b>Etablissement Public dont la population est de 3500</b> <b>habitants et plus SLNPCA</b>
--	--

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE

**SERVICE PUBLIC LOCAL**

M. 4 (1)

**Budget primitif**

BUDGET : BUDGET SLNPCA (2)

**ANNEE 2025**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

<b>I - Informations générales</b>	
Modalités de vote du budget	3
<b>II - Présentation générale du budget</b>	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
<b>III - Vote du budget</b>	
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17
<b>IV - Annexes</b>	
<b>A - Éléments du bilan</b>	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	29
A3.2 - Etalement des provisions	30
A4.1 - Equilibre des opérations financières	31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	32
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	33
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	34
<b>B - Engagements hors bilan</b>	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	38
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	39
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	40
B1.7 - Etat des engagements reçus	41
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	42
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	43
<b>C - Autres éléments d'informations</b>	
C1.1 - Etat du personnel	44
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	46
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet
<b>D - Arrêté et signatures</b>	
D - Arrêté et signatures	47

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement).

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>II</b>
		<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	41 001 000,00	41 001 000,00
	+	+	+
R E P P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>41 001 000,00</b>	<b>41 001 000,00</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	75 567 200,00	75 567 200,00
	+	+	+
R E P P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>75 567 200,00</b>	<b>75 567 200,00</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>116 568 200,00</b>	<b>116 568 200,00</b>
----------------------------	-----------------------	-----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

<b>II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>					<b>II</b>
					<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	124 900,00	0,00	246 600,00	246 600,00	246 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	245 000,00	0,00	427 750,00	427 750,00	427 750,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>371 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>678 350,00</b>	<b>678 350,00</b>	<b>678 350,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	50 500,00	50 500,00	50 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	28 271 933,00		1 393 450,00	1 393 450,00	1 393 450,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	5 000,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>28 649 333,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 122 300,00</b>	<b>2 122 300,00</b>	<b>2 122 300,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	5 500,00		7 700,00	7 700,00	7 700,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	11 345 167,00		38 871 000,00	38 871 000,00	38 871 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>11 350 667,00</b>		<b>38 878 700,00</b>	<b>38 878 700,00</b>	<b>38 878 700,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>40 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>41 001 000,00</b>	<b>41 001 000,00</b>	<b>41 001 000,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>41 001 000,00</b>

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	40 000 000,00	0,00	41 000 000,00	41 000 000,00	41 000 000,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>40 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>41 000 000,00</b>	<b>41 000 000,00</b>	<b>41 000 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>40 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>41 001 000,00</b>	<b>41 001 000,00</b>	<b>41 001 000,00</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>40 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>41 001 000,00</b>	<b>41 001 000,00</b>	<b>41 001 000,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>41 001 000,00</b>

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	38 878 700,00
---	---------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**SLNPCA - BUDGET SLNPCA - BP - 2025**

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6)  $DE\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RE\ 042 ; RI\ 040 = DE\ 042 ; DI\ 041 = RI\ 041 ; DE\ 043 = RE\ 043$ .
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>					<b>II</b>
					<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (1)</b>	<b>Restes à réaliser N-1 (2)</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	<b>VOTE (3)</b>	<b>TOTAL (= RAR + vote)</b>
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
21	Immobilisations corporelles	7 500,00	0,00	2 700,00	2 700,00	2 700,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>17 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 700,00</b>	<b>17 700,00</b>	<b>17 700,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opérations pour compte de tiers (6)</b>	<b>20 024 054,00</b>	<b>0,00</b>	<b>75 549 500,00</b>	<b>75 549 500,00</b>	<b>75 549 500,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>20 041 554,00</b>	<b>0,00</b>	<b>75 567 200,00</b>	<b>75 567 200,00</b>	<b>75 567 200,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>20 041 554,00</b>	<b>0,00</b>	<b>75 567 200,00</b>	<b>75 567 200,00</b>	<b>75 567 200,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (1)</b>	<b>0,00</b>
	=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>75 567 200,00</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (1)</b>	<b>Restes à réaliser N-1 (2)</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	<b>VOTE (3)</b>	<b>TOTAL (= RAR + vote)</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opérations pour le compte de tiers (6)</b>	<b>8 690 887,00</b>	<b>0,00</b>	<b>36 688 500,00</b>	<b>36 688 500,00</b>	<b>36 688 500,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>8 690 887,00</b>	<b>0,00</b>	<b>36 688 500,00</b>	<b>36 688 500,00</b>	<b>36 688 500,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	5 500,00		7 700,00	7 700,00	7 700,00

**SLNPCA - BUDGET SLNPCA - BP - 2025**

040	<i>Opérat* ordre transfert entre sections (4)</i>	11 345 167,00		38 871 000,00	38 871 000,00	38 871 000,00
041	<i>Opérations patrimoniales (4)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>11 350 667,00</b>		<b>38 878 700,00</b>	<b>38 878 700,00</b>	<b>38 878 700,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>20 041 554,00</b>	<b>0,00</b>	<b>75 567 200,00</b>	<b>75 567 200,00</b>	<b>75 567 200,00</b>
				+		
			<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (2)</b>		<b>0,00</b>	
				=		
			<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>75 567 200,00</b>	

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>38 878 700,00</b>
---	----------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4)  $DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043$ .

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération  $DE 023 + DE 042 - RE 042$  ou solde de l'opération  $RI 021 + RI 040 - DI 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>			<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>			<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	<b>EXPLOITATION</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
011	Charges à caractère général	246 600,00		246 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	427 750,00		427 750,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 000,00		4 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	50 500,00	38 861 000,00	38 911 500,00
68	Dot. Amortist, dépréciat*, provisions	1 393 450,00	10 000,00	1 403 450,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		7 700,00	7 700,00
<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>		<b>2 122 300,00</b>	<b>38 878 700,00</b>	<b>41 001 000,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>41 001 000,00</b>
---	----------------------

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	15 000,00	0,00	15 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	2 700,00	0,00	2 700,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	75 549 500,00	0,00	75 549 500,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>75 567 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>75 567 200,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>75 567 200,00</b>
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>		<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	<b>EXPLOITATION</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	41 000 000,00		41 000 000,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	0,00	1 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>41 001 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>41 001 000,00</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
<b>=</b>	

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>41 001 000,00</b>
---	----------------------

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		10 000,00	10 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	36 688 500,00	38 861 000,00	75 549 500,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		7 700,00	7 700,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>36 688 500,00</b>	<b>38 878 700,00</b>	<b>75 567 200,00</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
<b>=</b>	

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
<b>=</b>	

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>75 567 200,00</b>
---	----------------------

**SLNPCA - BUDGET SLNPCA - BP - 2025**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>124 900,00</b>	<b>246 600,00</b>	<b>246 600,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	67 000,00	141 000,00	141 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équip	0,00	3 000,00	3 000,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	5 500,00	5 500,00
6066	Carburants	500,00	2 000,00	2 000,00
6132	Locations immobilières	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6135	Locations mobilières	5 000,00	42 000,00	42 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	800,00	800,00
6156	Maintenance	0,00	4 500,00	4 500,00
6168	Autres	800,00	800,00	800,00
6226	Honoraires	26 000,00	20 000,00	20 000,00
6231	Annonces et insertions	500,00	500,00	500,00
6256	Missions	5 000,00	7 000,00	7 000,00
6257	Réceptions	1 500,00	4 000,00	4 000,00
6261	Frais d'affranchissement	500,00	500,00	500,00
6262	Frais de télécommunications	3 000,00	5 000,00	5 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	4 100,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>245 000,00</b>	<b>427 750,00</b>	<b>427 750,00</b>
6311	Taxe sur les salaires	0,00	30 000,00	30 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	300,00	300,00
6333	Particip, employeurs format* pro. cont.	0,00	1 500,00	1 500,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFP	0,00	450,00	450,00
6411	Salaires, appointements, commissions	185 000,00	270 000,00	270 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	60 000,00	120 000,00	120 000,00
6471	Prestations directes	0,00	4 500,00	4 500,00
648	Autres charges de personnel	0,00	1 000,00	1 000,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>2 000,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>4 000,00</b>
6518	Autres	0,00	2 000,00	2 000,00
6532	Frais de mission élus	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6535	Formation élus	1 000,00	1 000,00	1 000,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)</b>		<b>371 900,00</b>	<b>678 350,00</b>	<b>678 350,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>500,00</b>	<b>50 500,00</b>	<b>50 500,00</b>
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	500,00	500,00	500,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	50 000,00	50 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat* (d) (9)</b>	<b>28 271 933,00</b>	<b>1 393 450,00</b>	<b>1 393 450,00</b>
6815	Dot. prov. pour risques exploitat*	28 271 933,00	1 393 450,00	1 393 450,00
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f</b>		<b>28 649 333,00</b>	<b>2 122 300,00</b>	<b>2 122 300,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>5 500,00</b>	<b>7 700,00</b>	<b>7 700,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat* ordre transfert entre sections (11) (12)</b>	<b>11 345 167,00</b>	<b>38 871 000,00</b>	<b>38 871 000,00</b>
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	11 333 167,00	38 861 000,00	38 861 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	12 000,00	10 000,00	10 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>11 350 667,00</b>	<b>38 878 700,00</b>	<b>38 878 700,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat* ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>11 350 667,00</b>	<b>38 878 700,00</b>	<b>38 878 700,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>40 000 000,00</b>	<b>41 001 000,00</b>	<b>41 001 000,00</b>
+				
RESTES A REALISER N-1 (13)				<b>0,00</b>
+				
D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (13)				<b>0,00</b>
=				
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES				<b>41 001 000,00</b>

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

**SLNPCA - BUDGET SLNPCA - BP - 2025**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES				III A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	40 000 000,00	41 000 000,00	41 000 000,00
738	Autres produits issus de la fiscalité	40 000 000,00	41 000 000,00	41 000 000,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	40 000 000,00	41 000 000,00	41 000 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	1 000,00	1 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	40 000 000,00	41 001 000,00	41 001 000,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	40 000 000,00	41 001 000,00	41 001 000,00
			+	
	RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00		
			+	
	R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (10)	0,00		
			=	
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	41 001 000,00		

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b> <b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>				<b>III</b>
<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
20	<b>Immobilisations incorporelles (hors opérations)</b>	10 000,00	15 000,00	15 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	10 000,00	15 000,00	15 000,00
21	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	7 500,00	2 700,00	2 700,00
2183	Matériel de bureau et informatique	3 000,00	1 200,00	1 200,00
2184	Mobilier	4 500,00	1 500,00	1 500,00
22	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	0,00	0,00	0,00
23	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	17 500,00	17 700,00	17 700,00
10	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	0,00	0,00	0,00
13	<b>Subventions d'investissement</b>	0,00	0,00	0,00
16	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	0,00	0,00	0,00
18	<b>Compte de liaison : affectat* (BA,régie)</b>	0,00	0,00	0,00
26	<b>Participat* et créances rattachées</b>	0,00	0,00	0,00
27	<b>Autres immobilisations financières</b>	0,00	0,00	0,00
020	<b>Dépenses imprévues</b>	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	0,00	0,00	0,00
45811	ETUDES DE NIVEAU AVANT PROJET PHASES 1 ET 2 (6)	15 490 720,00	13 130 500,00	13 130 500,00
45812	ACQUISITIONS FONCIERES ANTICIPEE PHASE 1 ET 2 (6)	133 334,00	0,00	0,00
458122	ACQUISITIONS FONCIERES DE PHASE 1 (6)	0,00	12 557 000,00	12 557 000,00
45813	ETUDES PROJET ET TRX PHASE1- 1ERE PARTIE (6)	4 400 000,00	216 000,00	216 000,00
458132	ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX NAVETTE TOULONNAISE (6)	0,00	13 127 000,00	13 127 000,00
458133	ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX NICE AEROPORT (6)	0,00	12 993 000,00	12 993 000,00
458134	ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX MARSEILLE SURFACE (6)	0,00	23 526 000,00	23 526 000,00
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>	20 024 054,00	75 549 500,00	75 549 500,00
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	20 041 554,00	75 567 200,00	75 567 200,00
040	<b>Opérat* ordre transfert entre sections (7) (8)</b>	0,00	0,00	0,00
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur</b>	0,00	0,00	0,00
	<b>Charges transférées</b>	0,00	0,00	0,00
041	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>	20 041 554,00	75 567 200,00	75 567 200,00
	<b>(= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>			
			+	
			RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
			+	
			D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (10)	0,00
			=	
			<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>75 567 200,00</b>

(1) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>			<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>			<b>B2</b>

<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
13	<b>Subventions d'investissement</b>	0,00	0,00	0,00
16	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	0,00	0,00	0,00
20	<b>Immobilisations incorporelles</b>	0,00	0,00	0,00
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00	0,00
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00
23	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		0,00	0,00	0,00
10	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	0,00	0,00	0,00
165	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	0,00	0,00	0,00
18	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	0,00	0,00	0,00
26	<b>Participat° et créances rattachées</b>	0,00	0,00	0,00
27	<b>Autres immobilisations financières</b>	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		0,00	0,00	0,00
45821	ETUDE DE NIVEAU AVANT PROJET PHASES 1 ET 2 (5)	8 690 887,00	5 479 000,00	5 479 000,00
45822	ACQUISITIONS FONCIERES DE PHASE 1 (5)	0,00	6 278 500,00	6 278 500,00
45823	ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX DE PHASE 1 - 1ERE PART (5)	0,00	108 000,00	108 000,00
458232	ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX NAVETTE TOULONNAISE (5)	0,00	6 563 500,00	6 563 500,00
458233	ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX NICE AEROPORT (5)	0,00	6 496 500,00	6 496 500,00
458234	ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX MARSEILLE SURFACE (5)	0,00	11 763 000,00	11 763 000,00
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>8 690 887,00</b>	<b>36 688 500,00</b>	<b>36 688 500,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>8 690 887,00</b>	<b>36 688 500,00</b>	<b>36 688 500,00</b>
021	<b>Virement de la section d'exploitation</b>	<b>5 500,00</b>	<b>7 700,00</b>	<b>7 700,00</b>
040	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)</b>	<b>11 345 167,00</b>	<b>38 871 000,00</b>	<b>38 871 000,00</b>
28183	Matériel de bureau et informatique	12 000,00	10 000,00	10 000,00
45821	ETUDE DE NIVEAU AVANT PROJET PHASES 1 ET 2	11 333 167,00	7 651 500,00	7 651 500,00
45822	ACQUISITIONS FONCIERES DE PHASE 1	0,00	6 278 500,00	6 278 500,00
45823	ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX DE PHASE 1 - 1ERE PART	0,00	108 000,00	108 000,00
458232	ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX NAVETTE TOULONNAISE	0,00	6 563 500,00	6 563 500,00
458233	ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX NICE AEROPORT	0,00	6 496 500,00	6 496 500,00
458234	ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX MARSEILLE SURFACE	0,00	11 763 000,00	11 763 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>11 350 667,00</b>	<b>38 878 700,00</b>	<b>38 878 700,00</b>
041	<b>Opérations patrimoniales (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>11 350 667,00</b>	<b>38 878 700,00</b>	<b>38 878 700,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>20 041 554,00</b>	<b>75 567 200,00</b>	<b>75 567 200,00</b>
<b>(= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>				
+				
RESTES A REALISER N-1 (9)				<b>0,00</b>
+				
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (9)</b>				<b>0,00</b>
=				
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>75 567 200,00</b>

(1) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote 1.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R/ 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D/ 041 = RI 041.

(9) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES			
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE			
A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)			

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1	Encours restant du 01/01/N
			Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement					
51926 Autres avances de trésorerie					
51931 Lignes de trésorerie					
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt					
5194 Billets de trésorerie					
5198 Autres crédits de trésorerie					
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

		IV – ANNEXES				V	
		ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE				A1.2	
		A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)					
		Emprunts et dettes à l'origine du contrat		Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	
		Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date du premier remboursement (1)	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)
		163 Emprunts obligataires (Total)				0,00	
		164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				0,00	
		1641 Emprunts en euros (total)				0,00	
		1643 Emprunts en devises (total)				0,00	
		16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)				0,00	
		165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)				0,00	
		167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)				0,00	
		1675 Dettes différentes aux marchés de partenariat (total)				0,00	
		1678 Autres emprunts et dettes (total)				0,00	
		168 Emprunts et dettes assimilés (Total)				0,00	
		1681 Autres emprunts (total)				0,00	
		1682 Bons à moyen terme négociables (total)				0,00	
		1687 Autres dettes (total)				0,00	
		Total général				0,00	

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverte ? O/N (10)	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années) (12)	Type de taux (13)	Index (13)	Capital (14)	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
								Taux d'intérêt	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	
163 Emprunts obligataires (Total)	0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)	0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)	0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)	0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de l'usage sur ligne de trésorerie (total) (9)	0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)	0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)	0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)	0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)	0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)	0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)	0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1682 Biens à moyen terme négociables (total)	0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)	0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB 1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

**SLNPCA - BUDGET SLNPCA - BP - 2025**

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 666.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX		A1.3
IV – ANNEXES		IV

## A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture (8)	Taux maximal à la date de vote du budget (9)	Niveau du taux	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (10)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant du contrat de couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices dont un est hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la date de vote du budget.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(10) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au titre du contrat d'échéance.

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		IV – ANNEXES	
		N	A1.4

## A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux contrôlé contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (trame)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00
(C) Option d'échange (swapion)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE**

**A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Emprunt couvert	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Instrument de couverture			Montant des commissions diverses	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Primes payées pour l'achat d'option	Primes éventuelles reçues pour la vente d'option
									Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité				
Taux fixe (total)			0,00						0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)			0,00						0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)			0,00						0,00				0,00	0,00	0,00
Total			0,00						0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer si l'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turnover, swapion).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A1.5</b>

**A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)
		Taux payé Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges et produits constants depuis l'origine du contrat Charges c/668	Produits c/768	
Taux fixe (total)						0,00	0,00	
Taux variable simple (total)						0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00	
<b>Total</b>						0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOC91015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

**A1.6 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

**A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000.00 €	2023-11-14

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	LOGICIEL	3	14/11/2023
L	VEHICULE	5	14/11/2023
L	MATERIEL INFORMATIQUE MULTIMEDIA TELEPHONIE	5	14/11/2023
L	MOBILIER	10	14/11/2023

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECiations</b>	<b>A3.1</b>

**A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECiations**

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
<b>PROVISIONS ET DEPRECiations BUDGETAIRES</b>						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS ET DEPRECiations SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	1 393 450,00		25 933 516,67	27 326 966,67	0,00	27 326 966,67
PROVISION CET LAVERDIERE PROV POUR RISQUES ET DEPENSES FUTURES	0,00 1 393 450,00	15/11/2023 01/01/2025	6 905,00 25 926 611,67	6 905,00 27 320 061,67	0,00 0,00	6 905,00 27 320 061,67
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>1 393 450,00</b>		<b>25 933 516,67</b>	<b>27 326 966,67</b>	<b>0,00</b>	<b>27 326 966,67</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A3.2</b>

**A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS**

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
PROV POUR RISQUES ET DEPENSES FUTURES	PROV POUR RISQUES ET DEPENSES FUTURES	27 320 061,67	0	25 926 611,67	1 393 450,00	0,00
PROVISION CET LAVERDIERE AD23 00047	2023 PROVISION CET LAVERDIERE AD23 00047	6 905,00	0	6 905,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>A4.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	17 700,00	17 700,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	17 700,00	17 700,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

<b>IV – ANNEXES</b>			<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>			<b>A4.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>0,00</b>	<b>I</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat" afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A6</b>

**A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

<b>Exercice</b>	<b>Nature de la dépense transférée</b>	<b>Durée de l'étalement</b>	<b>Date de la délibération</b>	<b>Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)</b>	<b>Montant amorti au titre des exercices précédents (II)</b>	<b>Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)</b>	<b>Solde (1)</b>
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

## A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 1	Initié de l'opération : ETUDES DE NIVEAU AVANT PROJET PHASES 1 ET 2 ETUDE DE NIVEAU AVANT PROJET PHASES 1 ET 2			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>4 997 079,81</b>	<b>0,00</b>	<b>13 130 500,00</b>	<b>13 130 500,00</b>
<b>45811 ETUDES DE NIVEAU AVANT PROJET PHASES 1 ET 2 (5)</b>	<b>4 997 079,81</b>	<b>0,00</b>	<b>13 130 500,00</b>	<b>13 130 500,00</b>
<b>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>4 997 079,81</b>	<b>0,00</b>	<b>13 130 500,00</b>	<b>13 130 500,00</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>4 035 546,39</b>	<b>0,00</b>	<b>5 479 000,00</b>	<b>5 479 000,00</b>
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>45821 Financement par d'autres tiers (7)</b>	<b>4 035 546,39</b>	<b>0,00</b>	<b>5 479 000,00</b>	<b>5 479 000,00</b>
<b>040 Financement par le service (contrepartie 6742)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b – d)</b>	<b>4 035 546,39</b>	<b>0,00</b>	<b>5 479 000,00</b>	<b>5 479 000,00</b>
<b>Initié de l'opération : ACQUISITIONS FONCIERES ANTICIPÉE PHASE 1 ET 2 ACQUISITIONS FONCIERES ANTICIPÉE DE PHASE 1 ET 2</b>				
N° opération : 2	Initié de l'opération : ACQUISITIONS FONCIERES ANTICIPÉE PHASE 1 ET 2 ACQUISITIONS FONCIERES ANTICIPÉE DE PHASE 1 ET 2			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>45812 ACQUISITIONS FONCIERES ANTICIPÉE PHASE 1 ET 2 (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Financement par le tiers (7)	66 666,67	0,00	0,00	0,00
<b>45822 Financement par d'autres tiers (7)</b>	<b>66 666,67</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>040 Financement par le service (contrepartie 6742)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

N° opération : 2		Intitulé de l'opération : ACQUISITIONS FONCIERES ANTICIPÉE PHASE 1 ET 2 FONCIERES ANTICIPÉE DE PHASE 1 ET 2			Date de la délibération :		
N° opération : 22	Intitulé de l'opération : ACQUISITIONS FONCIERES DE PHASE 1	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)		
	<b>DEPENSES (a)</b>	0,00	0,00	12 557 000,00	12 557 000,00		
	<b>458122 ACQUISITIONS FONCIERES DE PHASE 1 (5)</b>	0,00	0,00	12 557 000,00	12 557 000,00		
	<b>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	<b>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</b>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	<b>Annulations sur dépenses (c) (6)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	0,00	0,00	12 557 000,00	12 557 000,00		
	<b>RECETTES (b)</b>	0,00	0,00	6 278 500,00	6 278 500,00		
	<b>Financement par le tiers (7)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	<b>458222 Financement par d'autres tiers (7)</b>	0,00	0,00	6 278 500,00	6 278 500,00		
	<b>040 Financement par le service (contrepartie 6742)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	<b>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	<b>Annulations sur recettes (d) (6)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	<b>Recettes nettes (b - d)</b>	0,00	0,00	6 278 500,00	6 278 500,00		
<b>N° opération : 3</b>		Intitulé de l'opération : ETUDES PROJET ET TRX PHASE1- 1ERE PARTIE ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX DE PHASE 1 - 1ERE PART			Date de la délibération :		
N° opération : 3	Intitulé de l'opération : ETUDES PROJET ET TRX PHASE1- 1ERE PARTIE ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX DE PHASE 1 - 1ERE PART	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)		
	<b>DEPENSES (a)</b>	4 305 635,70	0,00	216 000,00	216 000,00		
	<b>45813 ETUDES PROJET ET TRX PHASE1- 1ERE PARTIE (5)</b>	4 305 635,70	0,00	216 000,00	216 000,00		
	<b>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	<b>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</b>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	<b>Annulations sur dépenses (c) (6)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	4 305 635,70	0,00	216 000,00	216 000,00		
	<b>RECETTES (b)</b>	0,00	0,00	108 000,00	108 000,00		
	<b>Financement par le tiers (7)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	<b>45823 Financement par d'autres tiers (7)</b>	0,00	0,00	108 000,00	108 000,00		

N° opération : 3	Intitulé de l'opération : ÉTUDES PROJET ET TRX PHASE-1-1ERE PARTIE ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX DE PHASE 1 -1ERE PART				Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>040 Financement par le service (contrepartie 6742)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>108 000,00</b>	<b>108 000,00</b>	
 <b>N° opération : 32</b> Intitulé de l'opération : ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX NAVETTE TOULONNAISE					
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	Date de la délibération :
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 127 000,00</b>	<b>13 127 000,00</b>	
<b>458132 ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX NAVETTE TOULONNAISE (5)</b>	0,00	0,00	13 127 000,00	13 127 000,00	
<b>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 127 000,00</b>	<b>13 127 000,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>6 563 500,00</b>	<b>6 563 500,00</b>	<b>6 563 500,00</b>	
Financement par les tiers (7)	0,00	0,00	6 563 500,00	6 563 500,00	
<b>458232 Financement par d'autres tiers (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>040 Financement par le service (contrepartie 6742)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>6 563 500,00</b>	<b>6 563 500,00</b>	<b>6 563 500,00</b>	
 <b>N° opération : 33</b> Intitulé de l'opération : ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX NICE AEROPORT					
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	Date de la délibération :
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 993 000,00</b>	<b>12 993 000,00</b>	
<b>458133 ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX NICE AEROPORT (5)</b>	0,00	0,00	12 993 000,00	12 993 000,00	
<b>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>12 993 000,00</b>	<b>12 993 000,00</b>	<b>12 993 000,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>6 496 500,00</b>	<b>6 496 500,00</b>	<b>6 496 500,00</b>	
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 33	Intitulé de l'opération : ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX NICE AEROPORT			Date de la délibération :
	Pour mémoriser les réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
<b>458233 Financement par d'autres tiers (7)</b>	0,00	0,00	6 496 500,00	6 496 500,00
<b>040 Financement par le service (contrepartie 6742)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	0,00	0,00	6 496 500,00	6 496 500,00
N° opération : 34	Intitulé de l'opération : ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX MARSEILLE SURFACE			Date de la délibération :
	Pour mémoriser les réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
<b>DEPENSES (a)</b>	0,00	0,00	23 526 000,00	23 526 000,00
<b>458134 ETUDES DE PROJET ET TRAVAUX MARSEILLE SURFACE (5)</b>	0,00	0,00	23 526 000,00	23 526 000,00
<b>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	0,00	0,00	23 526 000,00	23 526 000,00
<b>RECETTES (b)</b>	0,00	0,00	11 763 000,00	11 763 000,00
Financement par le tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>458234 Financement par d'autres tiers (7)</b>	0,00	0,00	11 763 000,00	11 763 000,00
<b>040 Financement par le service (contrepartie 6742)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	0,00	0,00	11 763 000,00	11 763 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

<b>Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT</b>	<b>Valeur en euros</b>
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D 0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II 0,00</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II 0,00</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES		IV
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>		B1.3

**B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.  
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.  
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.6</b>

**B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV – ANNEXES</b>						<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>						<b>B1.7</b>
<b>ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>						

**B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Péodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b> <b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

**B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
1 A100 - ETUDES AVANT-PROJET PHASES 1 ET 2	48 537 000,00	0,00	48 537 000,00	4 997 079,81	13 130 500,00	30 409 420,19
2 A200- ACQUISITIONS FONCIERESPHASSES 1&2	28 314 000,00	0,00	28 314 000,00	0,00	12 557 000,00	15 757 000,00
3 A300-TRAVAUX DE PHASE 1	78 192 000,00	0,00	78 192 000,00	4 305 638,70	49 862 000,00	24 024 361,30

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b> <b>AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>		<b>B2.2</b>

**B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

		<b>IV</b>	
		<b>C1.1</b>	

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLAIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
DIRECTEUR GÉNÉRAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		4,00	0,00	4,00	0,00	3,00	3,00
ASSISTANT DE DIRECTION		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
DIRECTEUR FINANCIER		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
GESTIONNAIRE ADMIN ET FINANCIER		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
RESP GOUVERNANCE FINANCEMENT SUIVI PROJETS		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		5,00	0,00	5,00	1,00	3,00	4,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ( $0,8 \cdot 6 / 12$ ),

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

## IV – ANNEXES

### AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

#### C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATÉGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		FONDEMENT DU CONTRAT (4)	NATURE DU CONTRAT (5)
			Indice (8)	Euros		
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				219 776,00		
ASSISTANT DE DIRECTION		OTR		36 000,00	A	CDI CDI
DIRECTEUR FINANCIER		OTR		84 000,00	A	CDI N
GESTIONNAIRE ADMIN ET FINANCIER		OTR		41 576,00	A	CDI CDI
RESP GOUVERNANCE FINANCEMENT SUIVI PROJETS		OTR		58 200,00	A	CDI CDI
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				0,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>				219 776,00		

(1) CATÉGORIES A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1 : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2 : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1 : Absence de cadre d'emplois susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2 : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3 : Communes de moins de 15 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-4 : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5 : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6 : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (- 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité territoriale.

332-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec une agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerne rempli avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326-32 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L352).

343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-148 du 20 octobre 1985.

IV
  
C1.1

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

<b>La nature de l'engagement (2)</b>	<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Raison sociale de l'organisme</b>	<b>Nature juridique de l'organisme</b>	<b>Montant de l'engagement</b>
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

**VOTES :**

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 28/11/2024

Présenté par (1) LE PRESIDENT,

A MARSEILLE le 06/12/2024

(1) LE PRESIDENT,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session LE CONSEIL D'ADMINISTRATION SLNPCA

A MARSEILLE, le 06/12/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) LE PRESIDENT, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A MARSEILLE, le 6/12/24

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Flux BP 2025 de la Société de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur

---

Date de transmission de l'acte : 07/01/2025

Date de réception de l'accusé de  
réception : 07/01/2025

---

Numéro de l'acte : 2024410 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 013-920979390-20241206-2024410-BF

---

Date de décision : 06/12/2024

Acte transmis par : Folco LAVERDIERE ID

---

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgétaires